

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Date de la convocation : 24 mai 2011

N° 11.05.30.27

L'an deux mille onze et le trente du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, Mlle CROS, MM FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme CARRETIER
Mme ROMÉRO en faveur de Mme RAMON BOTONNET
Mme TARAYRE en faveur de M. BOUSQUEL
M. PLANCHERON en faveur de Mme BOULANGÉ
M. SAVY en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE : Mme ALQADI NASSAR

ZAC DE CAUNELLE « LES CONSTELLATIONS »

CESSIONS DE TERRAIN

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé que dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC des Constellations, il est prévu des travaux d'équipements publics et d'habitats sur une partie des terrains d'assiette du complexe sportif. Les travaux de terrassement des futures voiries impactent en partie les limites du complexe sportif. Il convient donc de céder les emprises nécessaires à l'aménageur de la ZAC des Constellations afin de ne pas retarder la réalisation des voies et réseaux.

La cession de parties des parcelles concerne au total une superficie de 1781 m² répartie comme suit :

- BO 11p : 548 m²
- BO 23p : 231 m²
- BO 25p : 359 m²
- BO 38p : 643 m²

L'estimation des domaines fixe le prix de vente à 11 600 €

Aussi est-il proposé au Conseil municipal :

- De céder à l'aménageur de la ZAC des Constellations les parties de parcelles nécessaires à la réalisation des objectifs du futur quartier au prix fixé par le service des domaines.
- de dire que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge des acquéreurs.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. COMBE à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** ZAC DE CAUNELLE - LES CONSTELLATIONS - CESSION DE TERRAIN**Date de transmission de
l'acte :** 01/06/2011**Date de réception de
l'accusé de réception :** 01/06/2011**Numéro de l'acte :** 11-05-30-27 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20110530-11-05-30-27-DE**Date de décision :** 30/05/2011**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.1. Délibérations

